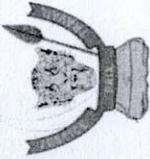


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS

ARMP  
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

## ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N°027/2025

### AUX ETABLISSEMENTS POWER VISION

Après avoir reçu le contrat du marché n° CF/MF/CNSSAP/DG/DMG/2024/011, conclu avec la CNSSAP pour un montant total hors taxe de dollars américains trente-cinq mille deux cent nonante (USD 35 290,00) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains deux cent quarante-sept (USD 247,00), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 10/02/2025.

Directeur Administratif et Financier



*Ma Claude KAYEMBE MBAYI*

Directeur Général